

FONCTIONNEMENT DU MINISTÈRE – AVIS DE CONCOURS

Administration centrale Election Représentant du personnel

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DU DIALOGUE SOCIAL

Arrêté du 14 octobre 2013 portant désignation des représentants du personnel au comité technique d'administration centrale institué auprès du directeur de l'administration et de la modernisation des services relevant du ministre chargé du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social

NOR : ETSO1381360A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État, et notamment son article 11 ;

Vu le décret n° 2011-933 du 1^{er} août 2011 modifié relatif à certains comités techniques institués au sein des départements ministériels relevant des ministres chargés du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle, de l'économie, de la santé, de la solidarité, de la jeunesse, de la vie associative, de la cohésion sociale, de la ville et des sports, notamment en son article 2 ;

Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 fixant la composition du comité technique ministériel et du comité technique d'administration centrale institués dans le département ministériel relevant du ministre chargé du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, notamment son article 2 ;

Vu l'arrêté du 16 avril 2013 fixant la date et les modalités d'organisation des élections des représentants du personnel au comité technique d'administration centrale institué auprès du directeur de l'administration et de la modernisation des services relevant du ministre chargé du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social ;

Vu le procès-verbal établi le 3 octobre 2013 par le bureau de vote central à l'issue des élections au comité technique d'administration centrale institué auprès du directeur de l'administration et de la modernisation des services,

Arrête :

Article 1^{er}

Les personnes dont les noms suivent siègent, en qualité de représentants du personnel, au comité technique d'administration centrale institué par le décret du 1^{er} août 2011 susvisé :

Syndicat CFDT

Membres titulaires

M. Luc DURAND, direction générale du travail.

Mme Marie-Soline CHOMEL, direction générale du travail.

M. Christophe BIZET, comité d'histoire des administrations chargées du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

Mme Geneviève AMAND, direction générale du travail.

Membres suppléants

M. Amadis DELMAS, direction générale du travail.

Mme Yveline MAVILLE, direction de l'administration générale et de la modernisation des services.

Mme Émilienne NDJIENTCHE, direction de l'administration générale et de la modernisation des services.

Mme Anne WEINSTICH, délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle.

Syndicats CGT/SNUTEFE-FSU

Membres titulaires

Mme Françoise QUERITE, direction générale du travail.
M. Aren BASMADJIAN, délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle.
M. Hervé DUBOIS, direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques.

Membres suppléants

Mme Lydie VINCK, direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques.
M. Philippe BRAQUIER, direction de l'administration générale et de la modernisation des services.
Mme Agnès CORDIER, direction de l'administration générale et de la modernisation des services.

Syndicat UNSA

Membres titulaires

Mme Martine NOULIN, direction de l'administration générale et de la modernisation des services.
M. Jacky HAZIZA, direction de l'administration générale et de la modernisation des services.

Membres suppléants

Mme Maud LAMBERT, délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle.
Mme Christine CLERVOIX, direction générale du travail.

Syndicat FO

Membre titulaire

M. Kaled BOUNAKHLA, délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle.

Membre suppléant

M. Khaddir DAHMANI, direction de l'administration générale et de la modernisation des services.

Article 2

Le mandat des représentants du personnel mentionnés à l'article 1^{er} prend effet à compter du 3 octobre 2013. Sa durée court jusqu'au prochain renouvellement général des instances.

Article 3

Le directeur de l'administration générale et de la modernisation des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

Fait le 14 octobre 2013.

Pour le directeur de l'administration générale
et de la modernisation des services et par délégation :
*Le chef du bureau chargé des questions juridiques
et statutaires et des relations sociales (RH2),*
J. ELISSABIDE